



Barème MAXIMUM des honoraires

ERA Wagram – Luxury Properties

Applicables en sus du net vendeur, à la charge de l'acquéreur

Barème au 15/05/2022

VENTES (Tarifs TTC maximum)

• de 0 à 50 000 €	5 000 €
• de 50 001 € à 100 000 €	10 %
• de 100 001 € à 300 000 €	7 %
• de 300 001 € à 500 000 €	6 %
• 500 001 € à 1 000 000 €	5.5 %
• à partir de 1 000 000 €	5 %

LOCATIONS (Tarifs TTC maximum)

• Part locataire :

Le montant du plafond d'honoraires à la charge du locataire pour la visite, la constitution de son dossier, et la rédaction du bail est fixé à un montant de :

12 €/m² de surface habitable

Le montant du plafond d'honoraires à la charge du locataire pour la réalisation de l'état des lieux est fixé à un montant de :

3 €/m² de surface habitable

• Part Propriétaire :

Comportant les honoraires d'entremise, de négociation, de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail.

Bail vide : 1 mois de loyer hors charges

Bail meublé : 1 mois de loyer charges comprises



LUXURY PROPERTIES



ERA WAGRAM

VOTRE AGENCE IMMOBILIÈRE DE LA PLAINE MONCEAU ET DES TERNES

97, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 Paris